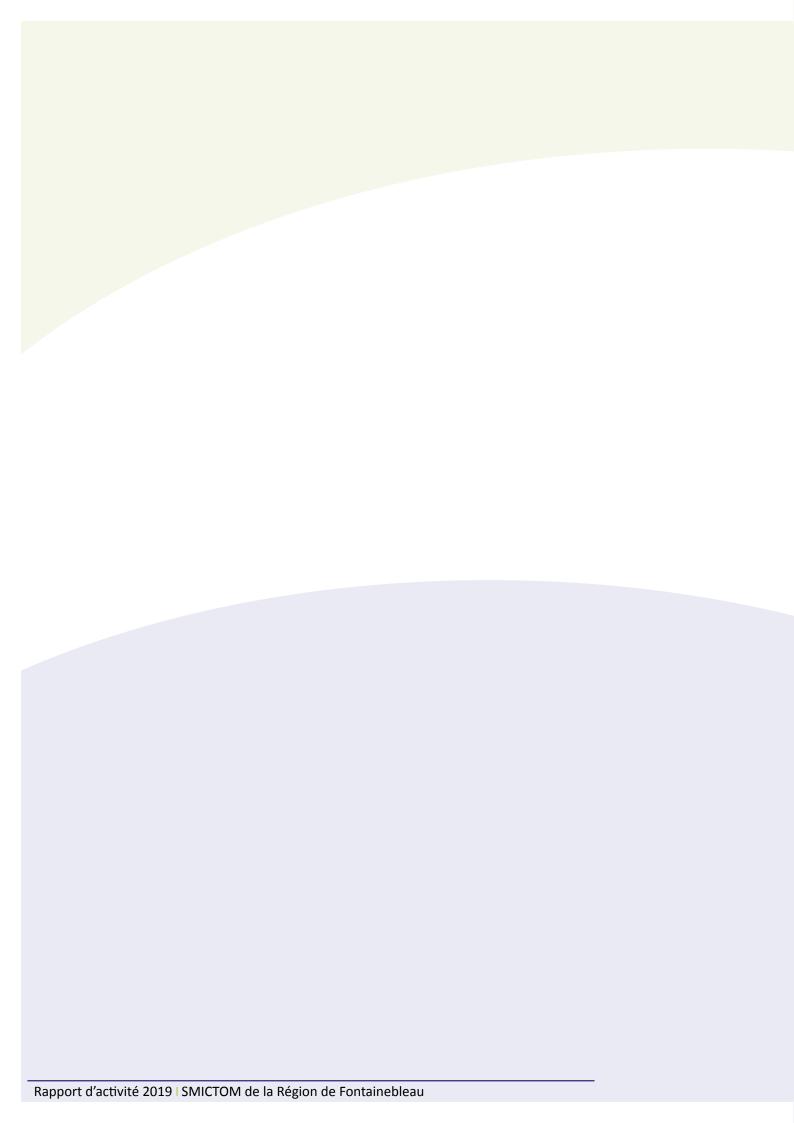
SMICTOM DE LA RÉGION DE FONTAINEBLEAU Rapport annuel 2019

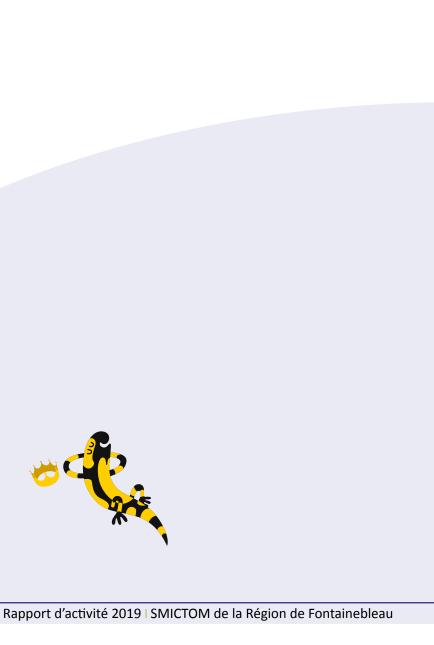
Sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés





INTRODUCTION





SOMMAIRE

1/ PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SMICTOM DE LA RÉGION DE FONTAINEBLEAU

	Composition et territoire du SMICTOM Quelques chiffres pour caractériser l'habitat du SMICTOM Contracte de la contracte de CANCTONA	
	Cartographie du territoire du SMICTOM Compétence exercée par le SMICTOM : la collecte des déchets ménagers et assimilés Opérations assurées par le SMICTOM	
2/ ORG	Caractéristiques des collectes assurées par le SMICTOM Organisation de la collecte des ordures ménagères et de la collecte sélective sur le territoire du SMICTOM La collecte des encombrants en porte à porte La collecte des déchets assimilés (déchets des professionnels) Caractéristiques du réseau de déchèteries Résultats de la collecte sélective en 2019 Evolution des tonnages collectés par le SMICTOM Qualité de la collecte sélective Traitement/valorisation des déchets collectés par le SMICTOM Les installations de traitement Schéma récapitulatif de l'organisation de la collecte	P. 5
s/ coí	ÎT DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS Les modalités d'exploitation et les prestations rémunérées par le SMICTOM à des entreprises sous contrat Les indicateurs économiques	P.19
I/ MES	SURES DE PRÉVENTION DES DÉCHETS ET DÉTOURNEMENT DE FLUX D'ORDURES MÉNAGÈRES	P.22
	La gestion de proximité des biodéchets Temps fort pour communiquer sur la prévention des déchets : la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) La prévention des dépôts sauvages : la campagne #forêt poubelle L'éco-exemplarité des collectivités et des services associés La reprise des textiles Détourner des ordures ménagères vers le recyclage via la collecte des papiers d'écriture La recyclerie de Vernou-La Celle sur Seine	
5/ TAB	LEAU DE BORD DE SYNTHÈSE DES INDICATEURS Caractéristiques du syndicat de collecte Indicateurs techniques sur les opérations de collecte Indicateurs financiers	P.36
5/ L'EN	MPLOI	P.37
	Organigramme L'emploi d'insertion	
7/ LA (Les éco-ambassadeurs Animations scolaires Participation aux manifestations locales Les autres outils de communication	P.38
ANNEX	XES	P.49

P.1

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SMICTOM DE LA RÉGION DE FONTAINEBLEAU

Composition et territoire du SMICTOM

Nom des collectivités adhérentes *	Nombre de communes	Population	Part / population totale	Part d'appartements
Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau	26	70 211	67%	41%
Communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux	1	1007	1%	8%
Communauté de communes Moret Seine et Loing	8	33 210	32%	23%
TOTAL SMICTOM	35	104 428	100%	34%

^{*} ou en convention

Composition et territoire du SMICTOM (source INSEE recensement 2016)

Le SMICTOM de la Région de Fontainebleau est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui regroupe en 2019 35 communes rurales et semi urbaines soit 104 428 habitants. Situées dans le sud de la Seine-et-Marne, ces communes possèdent un parc de logements composé de nombreux logements individuels et résidences secondaires.

Quelques chiffres pour caractériser l'habitat du SMICTOM

Parc de logements total : **51 741** logements

Part de résidences principales : **85** % Part de résidences secondaires : 6 % (moyenne départementale : **3** %) Part de logements vacants : **9** %

Part des appartements dans l'ensemble des

logements: 34 %





Cartographie du territoire du SMICTOM



- Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau
- Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux
- Communauté de Communes Moret Seine et Loing

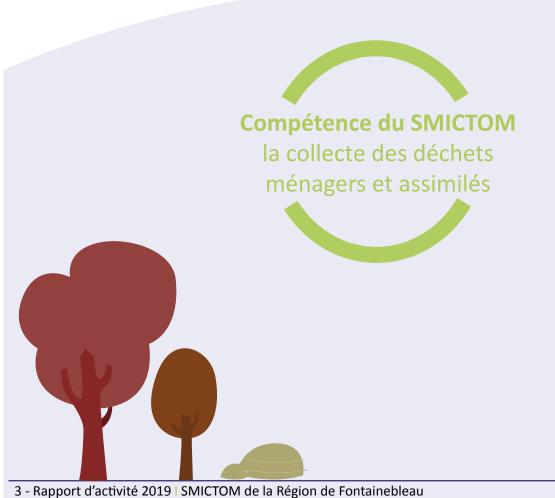
Carte représentant le territoire desservi par le service public de gestion des déchets



Compétence exercée par le SMICTOM : la collecte des déchets ménagers et assimilés

Compétences exercées par le SMICTOM	Ordures ménagères résiduelle	Emballages, journaux, magazines, verre	Déchets verts	Déchets encombrants	Déchets ménagers spéciaux	Déchets apportés en déchèterie	Déchets assimilés aux ordures ménagères (activités des professionnels)
Mode d'organisation de la collecte	Porte à porte	Porte à porte PAV	Porte à porte Allo déchets Déchèterie	Porte à porte Allo déchets Déchèterie	Apport volontaire	Apport volontaire ou sur rendez- vous	Porte à porte Redevance spéciale
Traitement	SMITOM- LOMBRIC SIREDOM BEGEVAL	SMITOM- LOMBRIC SIREDOM BEGEVAL	SMITOM- LOMBRIC SIREDOM	Veolia/Kutler	SMITOM- LOMBRIC SIREDOM SMETOM	SMITOM- LOMBRIC SIREDOM SMETOM	SMITOM- LOMBRIC SIREDOM BEGEVAL

Compétences exercées par le SMICTOM



Opérations assurées par le SMICTOM

Les communautés d'agglomération et de communes adhérentes au SMICTOM lui ont délégué la compétence de collecte et traitement des déchets ménagers.

Le SMICTOM a quant à lui transféré la compétence valorisation/traitement des déchets et gestion des déchèteries aux syndicats suivants : le SMITOM-LOMBRIC, le SIREDOM et SMETOM de la Vallée du Loing (par convention transitoire).



2 ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE DES DÉCHETS

Caractéristiques des collectes assurées par le SMICTOM

COLLECTE EN PORTE À PORTE EN 2019

(hors collecte effectuée par le SMETOM)

(hors collecte effectuée par le SMETOM)						
Modalités de collecte selon les flux	Mode d'exploitation	Fréquence de collecte	Contenant	% de la population desservie	Données de collecte en kg/hab desservi/an	
Collecte des ordures ména- gères	Prestataires - VEOLIA KUTLER		Habitat pavillonnaire Bac gris compartimenté couvercle marron ou bac simple couvercle marron ou bordeaux	100 %		
résiduelles (sans GPO)	OURRY	C1 à C6	Habitat collectif Bac gris couvercle bordeaux		258	
			En sacs (dans 2 centre-villes)			
Collecte des déchets verts	Prestataires VEOLIA KUTLER OURRY	C0.5 à C2	Bac gris compartimenté couvercle marron ou bac simple couvercle marron	60 %	75	
Collecte sélective du verre	Prestataires VEOLIA KUTLER	VEOLIA	C1 à C2	Habitat pavillonnaire Bac gris compartimenté couvercle jaune	100 %	31
	OURRY		Habitat collectif Bac gris couvercle vert			
Collecte sélective des emballages et journaux- magazines	des emballages VEOLIA et journaux- KUTLER		Habitat pavillonnaire Bac gris compartimenté couvercle jaune ou bac simple couvercle jaune	100 %	40	
(sans GPO)	OURRY		Habitat collectif Bac gris couvercle jaune			
Collecte des encombrants	Prestataires VEOLIA KUTLER	2 à 4 fois par an	En tas sur la voie publique	30 %	8	
Collecte des déchets assimilés (activités des professionnels)	Prestataire VEOLIA	C1 à C6	Bac gris couvercle bordeaux	-	-	

COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

SE	\mathbf{c}	141	IR	A

SECTEUR A								
Modalités de collecte selon les flux	Type de borne	Nombre de bornes	Communes concernées					
Collecte des ordures ménagères résiduelles	Semi-enterrées et enterrées	36 Semi-enterrées 19 enterrées	Champagne sur Seine,					
Collecte sélective des emballages et journaux-magazines	Semi-enterrées et enterrées	33 Semi-enterrées 16 enterrées	Ecuelles, Fontainebleau, Veneux-Les Sablons					
Collecte sélective du verre	Semi-enterrées et enterrées	24 Semi-enterrées 6 enterrées						
SECTEUR B (ex	-Pays de Bière)							
Modalités de collecte selon les flux	Type de borne	Nombre de bornes	Communes concernées					
Collecte sélective des journaux-magazines	Aériennes et enterrées	18 aériennes 2 enterrées	Arbonne-la-Forêt, Saint-Martin-en-Bière, Fleury-en-Bière,					
Collecte sélective du verre	Aériennes et enterrées	48 aériennes 4 enterrées	Cély-en-Bière, Saint-Germain-sur-Ecole, Perthes-en-Gâtinais, Chailly-en-Bière, Saint-Sauveur-sur-Ecole, Barbizon					
SECTEUR C (bo	rnes SIREDOM)							
Modalités de collecte selon les flux	Type de borne	Nombre de bornes	Communes concernées					
Collecte sélective des emballages, du papier et des journaux-magazines	Aériennes et enterrées	1 aérienne (journaux- magazines) et 8 enterrées (7 emballages et papier et 1 papier)	Le Vaudoué, Tousson,					
Collecte sélective du verre et des flacons de parfum	Aériennes et enterrées	4 aériennes (verre et flacons de parfum) et 8 enterrées (4 verre et flacons de parfum et 4 verre uniquement)	Boissy-aux-Cailles, Noisy-sur-Ecole					

Caractéristiques des collectes assurées par le SMICTOM

En dehors de l'apport en déchèterie accessible pour l'ensemble des habitants du territoire, le SMICTOM a mis en place des conteneurs enterrés et semi-enterrés sur certaines communes du territoire. En effet, cette mise en place vise plusieurs objectifs : améliorer le cadre de vie, faciliter l'accès aux conteneurs et améliorer la qualité du tri dans certains collectifs denses.

fum et 4 verre uniquement)

Organisation de la collecte des ordures ménagères et de la collecte sélective sur le territoire du SMICTOM

Réalisée par la société VEOLIA dans le cadre du marché notifié en avril 2014 (début d'exécution du marché au 1^{er} juin 2014), la collecte des principaux flux de déchets ménagers s'effectue donc sur la quasi-totalité des communes du SMICTOM selon le mode présenté ci-dessus. Des exceptions sont faites pour la collecte des ordures ménagères dans les hypercentres de Fontainebleau et de Moret-Loing-et-Orvanne car elle s'effectue en bacs et exceptionnellement en sacs (ou modulos).

Suivant la taille et le choix des communes, on distingue des fréquences de collecte des ordures ménagères différentes: de 6 fois par semaine pour l'hypercentre de Fontainebleau à une fois par semaine pour les communes rurales ou semi-rurales. De la même façon, la fréquence de collecte des emballages varie de 2 fois par semaine à une fois toutes les 2 semaines.



Carte représentant l'organisation de la collecte des déchets ménagers sur le territoire du SMICTOM

SECTEUR A :

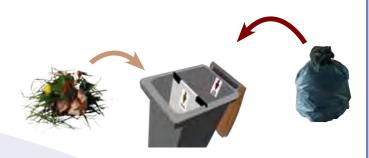
Pour l'habitat pavillonnaire :

la collecte en porte à porte concerne 4 flux différents avec mise à disposition de bacs compartimentés.

Les emballages et le verre · · · ·



Les ordures ménagères et les végétaux · · · · ·

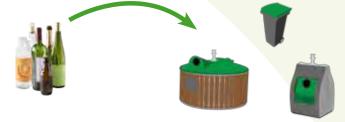


Pour l'habitat collectif:

- La collecte en porte à porte concerne 3 flux différents avec distribution de bacs simples.
- La collecte des conteneurs enterrés et semienterrés qui concerne 3 flux.

Les emballages · · · · · · · · ·





Les ordures ménagères · · · · · · ·



O SECTEUR B:

Pour l'habitat pavillonnaire :

la collecte en porte à porte concerne 3 flux différents.

Les emballages · · · · · · ·





Les végétaux



Pour l'habitat collectif:

la collecte en porte à porte concerne 2 flux différents avec distribution de bacs simples.



Les ordures ménagères

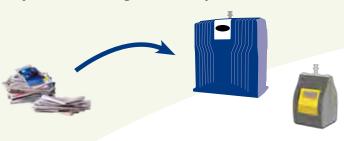


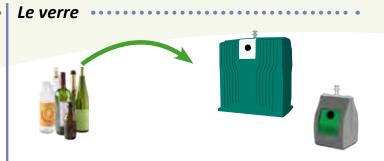
○ SECTEUR B (suite) :

Les points d'apports volontaires :

La collecte des conteneurs aériens et enterrés concerne 2 flux différents.

Les journaux-magazines et publicités · · · · · ·





SECTEUR C:

Pour l'habitat pavillonnaire et collectif :

la collecte en porte à porte concerne 2 flux différents.

Les emballages en extension complète des consignes du tri et tous les papiers



Les ordures ménagères · · · · · · ·



Les points d'apports volontaires :

la collecte des conteneurs enterrés concerne 2 flux différents.

Les emballages en extension complète des consignes du tri et tous les papiers (liste non exhaustive)



Le verre



La collecte des encombrants en porte-à-porte

Ce service, assuré par les sociétés VEOLIA et Kutler, est aujourd'hui limité à quelques communes. Depuis l'ouverture du réseau de déchèteries, de nombreuses communes ont décidé de supprimer ce service.

En effet, face aux nouveaux objectifs de valorisation des déchets et aux enjeux environnementaux, nous sommes dans l'obligation de constater que la collecte des encombrants ne permet pas la valorisation exigée par la réglementation :

- Les lois Grenelle puis la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte et la loi Anti-gaspillages pour une Économie circulaire ont fixé des objectifs stricts en matière de valorisation des déchets et de réduction du volume de déchets. Les quantités enfouies doivent diminuer.
- Un Décret de juillet 2005 relatif à la composition des équipements électriques et électroniques : ils doivent être valorisés, et donc collectés séparément.
- Afin d'inciter les collectivités à respecter les nouvelles réglementations et à s'inscrire dans une démarche de prévention des déchets et de recyclage, il est prévu une augmentation significative de la taxe sur l'enfouissement (TGAP).

Ce service devra cesser prochainement pour les communes de Fontainebleau, Boissy-aux-Cailles, Le Vaudoué, Noisy-sur-Ecole et Tousson qui sera remplacé par le service Allo déchets. Suppression des collectes en porte à porte des encombrants

La collecte des déchets assimilés (déchets des professionnels)

Cette collecte s'effectue en même temps que la collecte des ordures ménagères et concerne les utilisateurs professionnels (commerçants, entreprises...) du service public d'élimination des déchets qui produisent des quantités d'ordures ménagères supérieures ou égales à 720 litres par semaine.

Pour financer ce service, le SMICTOM a institué, depuis juin 2001, la redevance spéciale. Chaque professionnel utilisateur de ce service paye donc annuellement une redevance spéciale calculée en fonction de la quantité de déchets éliminés.

Tout le travail de suivi des quantités présentées à la collecte est effectué par les ambassadeurs du tri du SMICTOM ou par le collecteur Veolia.



	Nombre de redevables	Tonnages produits par les redevables
2008	240	6 154
2009	239	6193
2010	254	6344
2011	231	5959
2012	241	6006
2013	247	5937
2014	247	5750
2015	255	5880
2016	260	5773
2017	260	5754
2018	269	5603
2019	251	5529

Bilan des redevables du SMICTOM

Caractéristiques du réseau de déchèteries

Nombre de déchèteries du SMITOM-LOMBRIC	5
Tonnage global entrant 2019	14 563 Tonnes
Maîtrise d'ouvrage	SMITOM-LOMBRIC
Mode d'exploitation	Prestataire GENERIS
Jours d'ouverture	7 jours par semaine
Accueil des déchets dangereux des ménages	Oui
Accès aux professionnels (artisans, commerçants)	Oui, sous conditions

Caractéristiques du réseau de déchèteries sur le territoire du SMICTOM NB : chiffres non exploitables pour les autres déchèteries du territoire (relevant du SIREDOM et du SMETOM de la Vallée du Loing)

Déchèterie de Vulaines-sur-Seine pour 31 249 habitants

Déchèterie du Châtelet en Brie pour 22 000 habitants (dont 11 719 du SMICTOM)

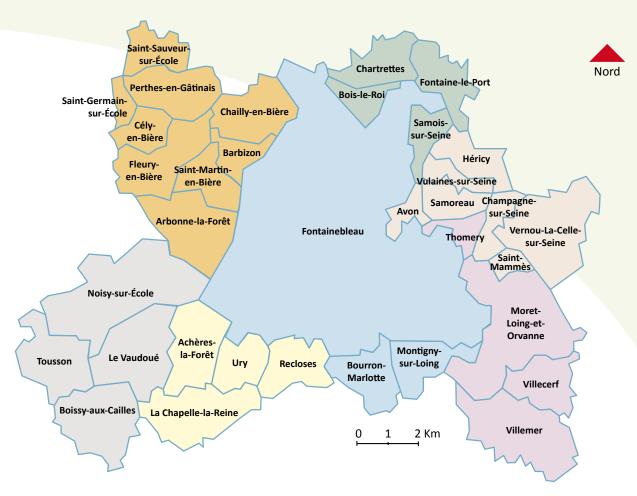
Déchèterie de Bourron Marlotte pour 21 088 habitants

Déchèterie d'Ecuelles pour 21 336 habitants

Déchèterie d'Orgenoy pour 17 499 habitants (dont 10 459 du SMICTOM) Ces déchèteries accueillent les végétaux, le tout venant incinérable, le tout venant non incinérable, les cartons d'emballages, les pneus déjantés, les piles, les batteries, les huiles de vidange, les métaux, les gravats, les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques, les ampoules, les Déchets ménagers spéciaux (peinture, batterie, solvant...), le fibrociment et les cartouches d'imprimantes.



Conformément au plan départemental d'élimination des déchets ménagers, un réseau de déchèterie a été mis en place pour répondre à l'ensemble des besoins des habitants de chaque commune.



Carte représentant le réseau de déchèteries

Déchèteries du SMITOM-LOMBRIC

- Déchèterie de Bourron-Marlotte
- Déchèterie du Châtelet-en-Brie
- Déchèterie d'Écuelles
- Déchèterie d'Orgenoy
- Déchèterie de Vulaines-sur-Seine

Déchèteries du SIREDOM

Déchèterie de Milly-la-Forêt Déchèterie d'Amponville Déchèterie verte de Noisy-sur-École

Déchèteries du SMETOM de la Vallée du Loing

Déchèterie de Saint-Pierre-lès-Nemours Déchèterie de La Chapelle-la-Reine





Résultats de la collecte sélective en 2019



Tonnages collectés en 2019 et performances de collecte (hors communes collectées par le SMETOM)

		onnées du CTOM 2019	Données comparatives Ile de France et Seine et Marne 2018	
	Tonnages totaux	Performances en kg/hab	performances en Kg/hab Ile-de-France	Performances en Kg/hab Seine-et-Marne
Ordures ménagères (avec assimilées)	27 040	273	285	276
Emballages journaux magazines	4 357	44	36	38
Verre	3 297	33	21	22
Déchets verts	4 702	47	19	33
Biodéchets	66	1	1	0
Encombrants (hors déchèterie)	250	3	27	18
TOTAL	39 712	401	389	387

Tonnages des différents flux collectés par le SMICTOM



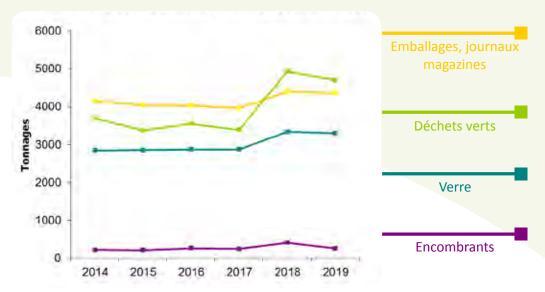


Les performances de collecte se mesurent par le poids collecté par habitant pour chacun des flux.

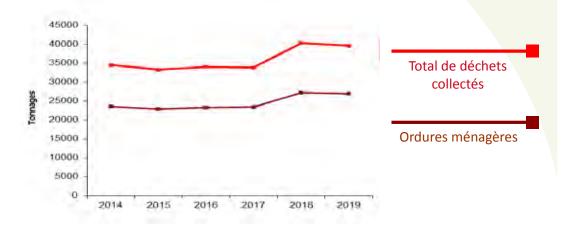
Les performances atteintes sur le territoire du SMICTOM sont bonnes :

- La production d'ordures ménagères est moins élevée que la moyenne francilienne.
- Concernant les emballages, le verre et les déchets verts, les performances par habitant dépassent significativement les performances moyennes d'Ile-de-France.

Évolution des tonnages collectés par le SMICTOM



Evolution des tonnages collectés par le SMICTOM depuis 2014



Evolution des tonnages collectés par le SMICTOM depuis 2014

L'évolution des courbes en 2018 s'explique par l'extension du périmètre de compétence du syndicat cette même année.

En réalité, depuis 10 ans, la production de déchets est en légère diminution. Cette tendance peut varier en fonction des flux de déchets concernés.

Cette tendance s'explique d'abord par une conjoncture économique qui influence les comportements de consommation des habitants.

De plus, le SMICTOM a renforcé ou mis en place des actions importantes de réduction des déchets dans le cadre de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Concernant les déchets verts, une diminution significative des tonnages est à noter en 2019. Cette dernière est principalement liée au contexte météorologique, qui impacte sensiblement les quantités collectées.

Malgré ces variations en fonction du climat annuel, la promotion du compostage doit être renforcée et apparaît être un outil incontournable de prévention des déchets en détournant des quantités d'ordures ménagères (déchets putrescibles) et de déchets verts.

Remarque:

Chaque commune peut voir ses résultats de collecte 2019 dans les « fiches adhérents » de l'Annexe 1.

Qualité de la collecte sélective

Pour mesurer la qualité de la collecte sélective dans les communes relevant du SMITOM-LOMBRIC pour le traitement des déchets, trois caractérisations sont effectuées mensuellement : prélèvement d'un échantillon d'emballages collectés sur le SMICTOM, tri manuel de cet échantillon et mesure des éléments indésirables appelés « refus de tri ».

Depuis 2012, la qualité des emballages triés par les habitants du SMICTOM est globalement bonne.

La dégradation observée depuis 2014 s'est atténuée puisque nous constatons en 2019 une amélioration de la qualité du tri de 1,3 point.

Les actions de contrôle des bacs des habitants par les écoambassadeurs ont donc été renforcées et des communes ont bien voulu relayer l'information dans leurs bulletins municipaux.

De plus, un guide du tri a été distribué sur tout le territoire en même temps que les calendriers de collecte.

Les actions menées

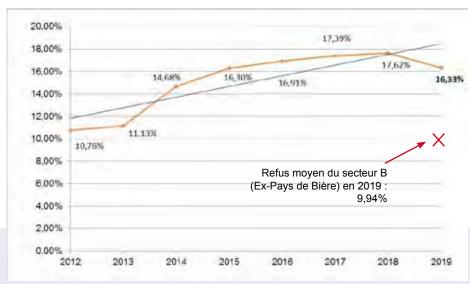
doivent permettre d'inverser cette tendance et le taux de refus doit être intérieur à 15% afin d'obtenir 100% des soutiens de l'éco organisme Citeo (anciennement Eco **Emballages et Ecofolio).** Les caractérisations permettent également

d'évaluer la composition des emballages par type

de matériaux.

Un taux de refus moyen de 16.32% en 2019

Évolution des taux de refus moyen annuels depuis 2012





Composition moyenne (en %) des emballages collectés en 2019

	Secteur A (communes initiales du SMICTOM)	Secteur B (communes ex Pays de Bière)
Erreurs de tri	16	10
Tetrapack	2	3
Métaux (acier, aluminium)	4	8
Plastiques	14	24
Cartons	32	55
Journaux- Magazines	32	-

Les suivis réalisés sur le terrain par les éco-ambassadeurs consistent à apposer un scotch sur les bacs mal triés et à déposer un avis de passage chez l'habitant pour lui indiquer l'erreur qui a causé le refus de collecte. Afin d'améliorer les performances de qualité et de mieux cibler la sensibilisation des habitants, les suivis ont été renforcés dans les communes qui présentaient des taux de refus plus importants.

Le tableau ci-dessous présente le taux annuel moyen de refus de bacs issu des suivis effectués par les éco- ambassadeurs dans les secteurs A et B (communes initiales du SMICTOM et communes ex Pays de Bière dont les emballages sont triés au SMITOM-LOMBRIC) :

Taux de refus moyen des bacs par commune (année 2019)

Commune	%
Arbonne-la-Forêt	5.21
Avon	15.46
Barbizon	13.72
Bois-le-Roi	13.13
Bourron-Marlotte	14.28
Cély-en-Bière	12.99
Chailly-en-Bière	11.80
Champagne-sur-Seine	16.32
Chartrettes	12.04
Ecuelles	6.05
Episy/Montarlot	7.46
Fleury-en-Bière	17.62
Fontainebleau	18.74
Fontaine-le-Port	12.64
Héricy	12.44
Montigny-sur-Loing	12.35



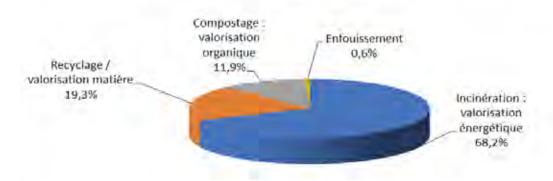
Plus le taux est faible, plus la qualité des emballages présentés est bonne. En moyenne, sur l'ensemble des suivis de collecte effectués en 2019, 13 % des bacs sont refusés parce qu'ils comportent trop d'erreurs de tri.

Commune	%
Moret-sur-Loing	8.56
Perthes-en-Gâtinais	5.58
Samoreau	12.53
Samois-sur-Seine	13.87
Saint-Germain-sur-Ecole	7.14
Saint-Sauveur-sur-Ecole	7.89
Saint-Mammès	8.94
Saint-Martin-en-Bière	27.75
Thomery	9.99
Vernou-La Celle-sur-Seine	12.20
Veneux-Les Sablons	10.43
Villecerf Villemer	9.06
Vulaines	11.56
Mini benne secteur B	11.80
Moyenne totale	13

Traitement/valorisation des déchets collectés par le SMICTOM

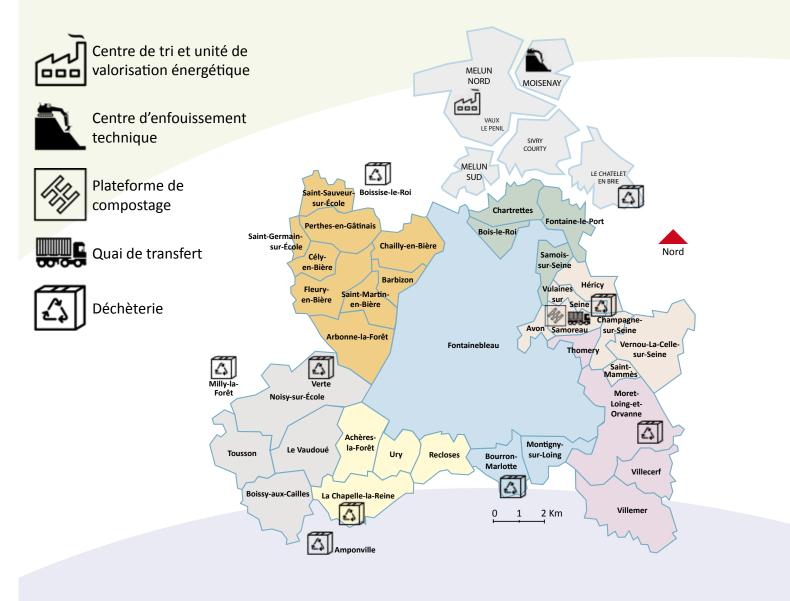
Mode de valorisation vers lesquels sont orientés les déchets collectés par le SMICTOM

Taux de collecte en vue d'un mode de valorisation Année 2019



En 2019, 99,4 % des déchets collectés par le SMICTOM ont été orientés vers une filière de valorisation.

Les installations de traitement

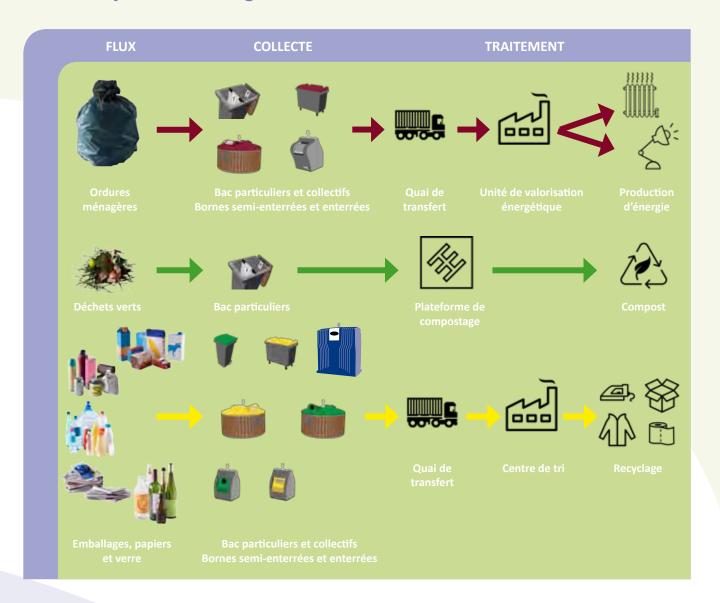


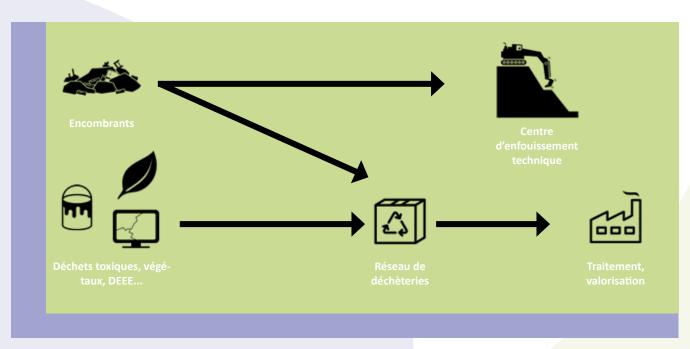
Pour réduire les coûts de transports et les nuisances associées, les ordures ménagères, les emballages et le verre collectés sur une grande partie du territoire du SMICTOM transitent en premier lieu par un quai de transfert. Les déchets sont alors regroupés avant d'être acheminés vers les sites de traitement et de valorisation.

Les ordures ménagères résiduelles sont ensuite transférées vers une Unité de Valorisation Energétique.

- Les emballages et journaux magazines rejoignent un centre de tri.
- Le verre repart directement chez le repreneur pour être valorisé.
- Les végétaux sont directement compostés sur une plateforme de compostage.
- Les encombrants collectés en porte-à-porte sont quant à eux enfouis sur le Centre d'Enfouissement Technique de Classe 2 de Moisenay.

Schéma récapitulatif de l'organisation de la collecte





3 COÛT DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Les modalités d'exploitation et les prestations rémunérées par le SMICTOM à des entreprises sous contrat

Les marchés publics

Nom de l'entreprise	Nature de la prestation	Type de contrat et durée	Echéance	Montant annuel des prestations en 2019 en € TTC
VEOLIA	Collecte et évacuation des déchets ménagers et assimilés	Marché public de 8 ans	31 mai 2022	5 242 455.29 €
SULO	Fourniture de bacs	Marché public de 4 ans	En cours de renouvellement	176 669.34 €
SULO	Fourniture de composteurs	Marché public de 4 ans	20 septembre 2021	30 320.30 €
SULO	Fourniture de conteneurs enterrés	Marché public de 4 ans	31 mars 2024	41 450.38 €
AIPRéFon	Maintenance du parc de bacs Livraison des composteurs	Marché public de 4 ans	31 mars 2024	329 306.30 €
AIPRéFon	Service Allo déchets	Marché public de 4 ans	31 décembre 2020	238 164.60 €
			Total	6 058 366.21 €

La délégation de service public

Nom de l'établissement public	Nature de la prestation	Type de contrat et durée échéance	Montant annuel des prestations en 2019 en € TTC
SMITOM-	Traitement / Valorisation	Délégation de	5 379 422.54 €
LOMBRIC	des déchets ménagers	Service Public	(cotisation + traitement)
SIREDOM	Traitement / Valorisation des déchets ménagers	Délégation de Service Public	170 869.05 €
SMETOM (convention)	Collecte et traitement / Valorisation des déchets ménagers	-	0€

Les indicateurs économiques

Les indicateurs fournis ci-dessous servent à exprimer les coûts de gestion des déchets du SMICTOM pour l'année 2019. Il s'agit donc d'une approche différente de l'approche budgétaire.

Les indicateurs de coûts

	Indicateurs économiques année 2019 du SMICTOM	Montant total	En €/ hab
Coût du service public de gestion des déchets	Prestations de maintenance, collecte et traitement (hors communes collectées par le SMETOM)	8 457 416.51 €	85 €
	Contributions versées au SMITOM et SIREDOM (cotisation annuelle)	2 310 685.84 €	23 €
	Frais de fonctionnement du SMICTOM (frais d'administration, de communication, de personnel)	1 245 454.19 €	12€
	Amortissements des biens	328 164.40 €	3 €

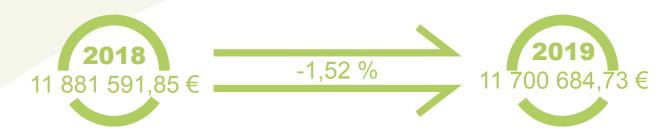
Les indicateurs de financement

	Indicateurs économiques année 2019 du SMICTOM	Montant total	En €/hab
Financement	Contributions des collectivités adhérentes	11 700 684.73 €	112€
du service public de gestion des déchets	Contributions perçues dans le cadre de la redevance spéciale	1 037 275.89 €	10€
aconeta	Soutien éco organismes et subventions	872 757.51 €	8€

Les contribution des collectivités adhérentes

Votées en début d'année, les participations des collectivités adhérentes correspondent à l'ensemble des coûts de collecte, de traitement, de maintenance, d'achat des bacs ainsi qu'aux charges de fonctionnement du SMICTOM. Elles sont fonction des tonnages collectés, des services rendus et de la population desservie. Elles font l'objet d'un réajustement l'année suivante en fonction des tonnages effectivement générés.

En 2019, les participations ont diminué.



La redevance spéciale

Pour chaque professionnel assujetti, le montant de la redevance spéciale est calculé sur la base des litrages déclarés et contrôlés des bacs « ordures ménagères ». La TEOM de l'année précédente étant déduite. Le coût pour 2019 est de 0,04056 €/litre.

	Coût / Litre	Produit perçu par le SMICTOM*	Nombre de redevables
2003	0,027 €	528 521 €	127
2004	0,029€	770 209 €	194
2005	0,030€	818 495 €	205
2006	0,031€	894 027 €	207
2007	0,032 €	890 142 €	201
2008	0,032 €	840 097 €	240
2009	0,034 €	926 466 €	239
2010	0.034 €	899 771 €	254
2011	0.036 €	905 095 €	231
2012	0.038 €	994 313 €	241
2013	0.038€	945 660 €	247
2014	0.038€	945 660 €	247
2015	0.038€	945 554 €	255
2016	0.039€	957 162 €	260
2017	0.039€	940 075 €	260
2018	0.039€	955 161 €	269
2019	0.04056 €	1 037 276 €	251

^{*} produit du versement aux communes (80%)

En 2019, 251 conventions ont été signées. Le montant perçu est en légère augmentation.

4 MESURES DE PRÉVENTION DES DÉCHETS ET DÉTOURNEMENT DE FLUX D'ORDURES MÉNAGÈRES

En 2017, le SMICTOM de la Région de Fontainebleau a lancé son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) deuxième génération qui s'étendra de 2017 à 2023.

Le PLPDMA du SMICTOM déclinera localement les objectifs fixés par la Loi de transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015 (et ensuite de la Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire qui entrera en vigueur en 2021). Elle vient renforcer les objectifs de prévention des déchets déjà fixés par le Grenelle de l'Environnement :

- réduire de 10 % les déchets ménagers et assimilés (d'ici 2020);
- réduire de 50 % les déchets admis en installations de stockage (d'ici 2025) ;
- porter à 65 % les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique (d'ici 2025)
- recycler 70 % des déchets du BTP (d'ici 2020).

Pour l'atteinte de ces objectifs, plusieurs axes ont été retenus pour la période 2017-2023 :

Mesures de prévention menées durant l'année 2019 par le SMICTOM		
Sensibiliser les publics à la prévention des déchets		
Réduire les déchets des collectivités locales et services associés		
Renforcer la prévention des déchets verts et la gestion de proximité des biodéchets		
Améliorer les pratiques d'achats et renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire		
Promouvoir la seconde vie des objets		
Améliorer la prévention et la gestion des déchets d'entreprises		

La gestion de proximité des biodéchets

Le compostage pour une réduction des déchets à la source

Afin de favoriser les actions inscrites dans le développement durable, le SMICTOM propose, grâce aux soutiens financiers de l'ADEME et du Conseil Régional d'Ile de France, des composteurs individuels à prix très avantageux. Le compostage est une pratique éco-citoyenne qui permet de réduire à la source les quantités de déchets produites et par conséquent les coûts de collecte, tout en permettant l'obtention d'un fertilisant naturel.

Les différents composteur	Bois 400 litres	Bois 800 litres	Plastique 400 litres	Plastique 600 litres
Prix d'achat TTC SMICTOM	54.86 €	77 €	48.50 €	67.88€
Participation SMICTOM	27.86 €	43 €	28.50€	39.88 €
Prix unitaire de vente aux particuliers	27 €	34 €	20 €	28 €

Nombre de composteurs ditribués par an

2002	124
2003	247
2004	207
2005	239
2006	146
2007	165
2008	197
2009	378
2010	320
2011	389
2012	227
2013	283
2014	293
2015	306
2016	438
2017	367
2018	515
2019	778



Devant les objectifs de réduction des déchets, le SMICTOM renforce chaque année la communication sur le compostage individuel et collectif.

Trois objectifs sont visés:

- Trouver des relais pour transmettre le savoir et l'envie de la pratique du compostage.
- Mieux former à la pratique du compostage : plutôt que de promouvoir l'achat de composteurs, il s'agit de valoriser la pratique du compostage.
- Former les enfants dès le plus jeune âge à cette pratique éco-citoyenne.

En 2019, la thématique du compostage a de nouveau rencontré un grand succès : 22 animations ont été réalisées sur ce sujet.

Voici les établissements dans lesquelles des animations scolaires sur le compostage ont été effectuées en 2019:

- Ecole primaire Les Terrasses à Avor
- École primaire du Haut-Changis à Avon
- Groupe scolaire de Rayanne à Écuelles
- École primaire Saint-Gilles à Champagne-sur-Seine
- École primaire du Bréau à Fontainebleau
- École primaire Les Tilleuls à Chartrettes
- École Leonard de Vinci à Fontainebleau
- Collège Jeanne d'Arc Saint-Aspais à Fontainebleau
- École Notre-Dame d'Espérance à Moret-sur-Loing
- École élémentaire de Vulaines-sur-Seine
- École élémentaire Gabriel Léger à Vernou-la-Celle-sur-Seine
- École élémentaire Les Tilleuls à Perthes-en-Gâtinais



En 2019, quatre établissements supplémentaires ont choisi de pratiquer le compostage afin de réduire la quantité de déchets issue de la préparation de leurs repas et de la gestion de leurs espaces verts. Pour les établissements scolaires qui ont accepté de mettre en place le compostage, le SMICTOM procède à un accompagnement en formant le personnel de l'établissement et en procédant à des contrôles réguliers des composteurs.

Voici les établissements concernés par la mise en place du compostage :

- École communale de Villecerf
- École maternelle de Samoreau
- École primaire de Samoreau
- École La Cloche à Fontainebleau



Au total, **28 établissements scolaires et deux restaurants scolaires** ont été accompagnés par le SMICTOM pour la mise en place du compostage.

Le SMICTOM a d'autre part réalisé un atelier et une conférence compostage au Jardin des Noues lors du Festival Terre Avenir à Veneux-Les Sablons.





Concernant le compostage collectif, sept résidences sont équipées de composteurs. Il est à rappeler que le SMICTOM accompagne les résidences dans la pratique du compostage en pied d'immeuble : fourniture du matériel (composteurs et bio seaux), information auprès des habitants, communication et aide pour la première récolte.

En 2019, trois résidences ont été équipées de composteurs :

- Résidence Odyssée à Fontainebleau
- Résidence Les Abricots à Fontainebleau
- Résidence Le Vallon à Avon

Le SMICTOM accompagne également les communes dans la mise en place du compostage des déchets verts des cimetières. En 2019, une commune a testé la mise en place de composteurs et d'une table de récupération des pots et jardinières. Le principe consiste à mettre en libre-service les jardinières et pots qui peuvent être réutilisés au lieu de les jeter à la poubelle. La commune concernée est Champagne-sur-Seine.



La collecte et la valorisation des biodéchets

Projet «L'Assiette durable»



Le projet « L'Assiette Durable », initié par l'association Ethic Ocean, mobilise l'ensemble des acteurs de la restauration (commerciale et collective) sur les enjeux de l'alimentation durable et du gaspillage alimentaire. En tant que partenaire engagé, le SMICTOM accompagne et finance les campagnes de pesées des déchets et notamment les biodéchets (déchets organiques tels que les restes de repas, épluchures...). Ces pesées sont essentielles pour dresser un état des lieux des pratiques actuelles des restaurateurs et leur proposer des pistes d'amélioration pour une gestion plus durable et plus responsable. L'objectif est de réduire le gaspillage alimentaire et connaître les gisements de biodéchets à collecter.

En 2019, le SMICTOM a notamment mené une expérimentation de collecte des biodéchets pendant deux semaines, du 12 au 26 novembre 2019, dans les restaurants volontaires de Fontainebleau et dans les cantines des écoles d'Avon, de Fontainebleau et de Samoreau.

Bilan de l'opération

Pour cette expérimentation, on compte **17 restaurants commerciaux de Fontainebleau** et **14 restaurants collectifs** (l'UTEC Avon, l'école des Mines de Fontainebleau et toutes les écoles primaires publiques d'Avon, Fontainebleau et Samoreau).

L'échantillon est diversifié, allant de la restauration commerciale à la restauration collective, de la restauration gastronomique à la restauration rapide.

Pour chaque établissement, un diagnostic a été réalisé sur place avec l'équipe de restauration afin d'adapter au mieux le matériel prêté et de quantifier le nombre de sacs nécessaires à la collecte.

L'expérimentation a permis de collecter séparément des ordures ménagères :

- 2,089 tonnes de déchets alimentaires dans les 16 restaurants commerciaux
- 1,78 tonne de déchets alimentaires dans les 12 écoles primaires et 2 centres de loisirs
- 91 kilogrammes de déchets alimentaires à l'UTEC
- 145 kilogrammes de déchets alimentaires à l'Ecole des Mines

4,101 tonnes de biodéchets collectées du 12 au 26 novembre 2019 dans les 32 établissements







Collecte des biodéchets

Les biodéchets composent une part importante des ordures ménagères (52 Kg par an et par habitant en moyenne sur le territoire du SMICTOM). Les restaurants scolaires sont confrontés à une part encore plus importante de ces déchets. Grâce au projet «L'Assiette Durable», ces acteurs sont de plus en plus sensibilisés à cette problématique. Afin de valoriser ces déchets et ainsi répondre à la réglementation relative au tri et à la valorisation des biodéchets, une collecte spécifique se met progressivement en place.

L'INSEAD, le Lycée Uruguay France et le Lycée François Premier sont les premiers à avoir accepté la mise en place de cette collecte effectuée par le SMICTOM. En 2019, les restes de repas de ces trois établissements ont été collectés séparément des autres déchets puis valorisés en fertilisant agricole par compostage ou en biogaz par méthanisation.

Quantités de biodéchets collectées en 2019

• INSEAD à Fontainebleau : **42.4** tonnes

• Lycée Uruguay à Avon : 13.14 tonnes

• Lycée François Premier à Fontainebleau: 10.36 tonnes





Temps fort pour communiquer sur la prévention des déchets : la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD)





La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, inscrite dans le cadre de la campagne nationale « Réduisons nos déchets, ça déborde », impulsée par l'ADEME, est un moment fort de mobilisation.

Du samedi 16 au dimanche 24 novembre 2019, le SMICTOM de la Région de Fontainebleau s'est mobilisé afin de réaliser des animations sur divers thèmes en lien avec la prévention des déchets et de leur toxicité.

Opération chariot écologique

Cette année, le syndicat est intervenu dans 2 supermarchés :

Intermarché, avenue de la Gare à Veneux-Les Sablons Carrefour Market, avenue Franklin Roosevelt à Avon.

Les agents du SMICTOM ont présenté deux chariots :

- Le chariot « éco » : plus écologique mais aussi plus économique
- Le chariot « gaspi » : plus producteur de déchets, plus toxique et plus cher

Le SMICTOM a donc mis en avant son chariot écologique avec beaucoup de produits ayant une moindre conséquence sur la production de déchets (moins d'emballages) mais aussi des produits alternatifs aux produits toxiques.

Dans le cadre de cette action, les habitants pouvaient jouer pour remporter le chariot écologique en devinant son prix. Le SMICTOM a pu sensibiliser plus de quatre-vingt personnes sur la thématique de la consommation responsable.



Animation assiette durable : luttons ensemble contre le gaspillage alimentaire

Les agents du SMICTOM ont réalisé une animation sur le thème de l'alimentation durable au centre de loisirs d'Ecuelles, commune de Moret-Loing-et-Orvanne. Les nombreux élèves présents ont pu réfléchir aux impacts environnementaux de leurs repas quotidiens, à la cantine comme à la maison.



La Direction de l'Eau, de l'Environnement et de l'Agriculture du Département de Seine-et-Marne a sollicité la présence du syndicat afin qu'il puisse apporter son expertise en termes de gestion des déchets et plus particulièrement sur le thème des dépôts sauvages. Soixante-quinze agents du Département ont été sensibilisés sur ce sujet.



Troc aux plantes de Veneux-Les Sablons

Les agents du SMICTOM ont animé un stand sur le compostage au Troc aux Plantes de Veneux-les Sablons samedi 23 novembre. Une sensibilisation au jardinage naturel a accompagné les échanges de légumes, fleurs et plantes diverses des participants.



La prévention des dépôts sauvages : la campagne #forêt poubelle

Suite à l'appel de l'Association des Amis de la Forêt de Fontainebleau à travers la diffusion d'un cahier noir sur l'accroissement des dépôts sauvages en forêt de Fontainebleau, la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau a souhaité initier une mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire autour de cette problématique.

Après la création d'un groupe de travail Forêt propre, une charte « Propreté forêt et lisière » a été signée par de nombreux partenaires : le Pays de Fontainebleau, les Amis de la Forêt de Fontainebleau, l'Office National des Forêts, le SMICTOM de la Région de Fontainebleau, le SMITOM-LOMBRIC, la réserve de Biosphère de Fontainebleau Gâtinais et les associations signataires du cahier noir (la Fédération Française de Randonnée Seine-et-Marne, l'Association des Arracheurs BÉnévoles de Plantes Invasives, le COmité de défense des SItes et ROChers d'escalade, les sylvains randonneurs, les amis du château de Fontainebleau).

Ces acteurs engagés ont convenu de se coordonner afin d'intensifier leurs actions et de mobiliser leurs moyens respectifs pour contribuer à la lutte contre les déchets en forêt et en lisière des communes.

Dans ce contexte, le SMICTOM s'est engagé activement aux côtés du Pays de Fontainebleau et de tous les autres acteurs pour apporter son soutien, tant sur l'aspect préventif (un plan de communication à déployer pour changer les comportements sur le long terme) que sur les aspects curatifs (actions de collecte des déchets).

De plus, le SMICTOM se positionne en tant que coordinateur des opérations de ramassage des déchets en forêt et lisière en lien avec tous les autres acteurs concernés.

L'engagement du SMICTOM comporte plusieurs pistes d'actions :



Actions préventives

La coordination et le financement d'une campagne de communication ont débuté en 2018 et se sont poursuivis en 2019 :

- Définition stratégique du plan de communication
- Elaboration du plan média
- Etude et définition des messages à employer
- Etude des médias et canaux privilégiés
- Création graphique des différents supports visuels
- La coordination, l'organisation et le financement d'opérations citoyennes de ramassage des déchets : l'objectif est de fédérer un maximum de communes et d'associations sur l'ensemble du territoire.

L'objectif est de constater une diminution progressive des déchets ramassés au fil des années.

Le SMICTOM fournit des kits « clé en main » afin de permettre aux communes de relayer l'opération et de disposer de tout le matériel nécessaire au ramassage des déchets :

- des flyers et affiches
- un guide explicatif du déroulement du ramassage, rappel des consignes de tri et de sécurité, charte de bonne conduite
- fourniture de sacs poubelles, gilets orange, pinces à déchets et gants
- fourniture de poubelles pour effectuer le tri

Le SMICTOM prend en charge la collecte des déchets ramassés.

Les Journées #Forêt Belle de ramassages de déchets en forêt et lisières de village

La première action d'envergure dans le cadre de la charte « Propreté forêt et lisière », les Journées #Forêt Belle, se sont déroulées les 22, 23 et 24 mars 2019.

Le SMICTOM de la Région de Fontainebleau était le coordinateur de cette grande action citoyenne : 35 actions de ramassage sur 25 communes, plus de 1 500 participants et 20 tonnes de déchets collectées.

Tous les acteurs locaux étaient mobilisés pour ce grand week-end de sensibilisation : le Lions Club de Fontainebleau, Défi 77 pour l'environnement, la Communauté de communes Moret Seine et Loing, l'Office National des Forêts, le Département de Seine-et-Marne, les Amis de la Forêt de Fontainebleau et le SMITOM-LOMBRIC.

L'opportunité a été donnée aux citoyens d'agir et de s'unir face aux problèmes des déchets dans la nature. La forte mobilisation de ces premières journées Forêt Belle a permis de mettre en avant les bons comportements et de pointer du doigt les comportements répréhensibles.

Les déchets ont été triés lors du ramassage et ont pu être collectés par le SMICTOM avec le soutien de Veolia Propreté et la société Kutler qui se sont engagés dans cette démarche. Les déchets ont ainsi été correctement valorisés et recyclés.

De plus, sept opérations ont été soutenues par le SMICTOM en 2019 :



- Le 5 juin avec les enseignants et les élèves de l'IUT de Fontainebleau
- Le 8 juin opération « Marre des déchets » à Fontainebleau
- Le 26 juillet à l'Île de Loisirs à Bois-le-Roi
- Le 20 septembre avec les enseignants et les élèves de l'UTEC à Avon
- Le 21 septembre opération « Marre des déchets » à Fontainebleau
- Le 12 octobre avec la commune de Barbizon
- Le 28 octobre avec la commune d'Héricy
- Le 7 décembre avec la commune de Saint-Mammès

Actions curatives

• Collecte des dépôts sauvages au moyen d'un camion-grappin

Afin d'apporter un soutien technique à l'ONF d'une part et aux communes d'autre part, le SMICTOM a mis en place une collecte des déchets en tas au moyen d'un camion-grappin.

• Collecte des dépôts sauvages au moyen d'un camion plateau pour les communes

En 2019, ce soutien apporté à l'ONF et aux communes a permis de collecter plus de 37 tonnes de déchets.





Actions répressives

Le SMICTOM ne gère pas directement les actions répressives car il ne dispose pas du pouvoir de police. Cependant, il a participé aux différents groupes de travail qui ont eu lieu sur ce sujet, aux côtés des partenaires compétents : ONF, Parc Naturel Régional du Gâtinais, Tribunal judiciaire, etc.

Les premières pistes qui ont été évoquées :

- Installation de pièges photos
- Information auprès des élus et des associations sur les procédures











L'éco-exemplarité des collectivités et des services associés

En 2019, le SMICTOM a accompagné l'Accueil de Loisirs de Samoreau et la Maison des Habitants de Villemer (structure de la Communauté de communes de Moret Seine et Loing) pour une meilleure gestion de ses déchets : en réduire la quantité, savoir les réutiliser et leur donner une seconde vie.

Voici les thématiques abordées lors de cette collaboration :

- Tri des déchets recyclables par les agents dans les locaux
- Reprise des papiers d'écriture en vue du recyclage
- Formations dispensées aux agents de la collectivité pour une meilleure gestion de leurs déchets
- Utilisation de vaisselle durable lors des manifestations



La reprise des textiles

La gestion de ces bornes par le SMICTOM permet un meilleur suivi du service sur le territoire. Il s'agit donc d'offrir le meilleur service aux habitants.

Ensuite, cette activité est compatible avec le programme de prévention des déchets du SMICTOM puisque les textiles déposés dans ces bornes sont des flux d'ordures ménagères évités. De plus, ces textiles sont de ce fait récupérés et non plus incinérés.

En 2019, près de 195 tonnes de textiles ont été récupérées.

La production de déchets de textiles peut représenter jusqu'à 6 kg/hab/an. Sur le territoire du SMICTOM, 1,88 kg sont aujourd'hui captés.

Pour atteindre cet objectif de 6kg/hab/an, il est nécessaire d'envisager de nouvelles implantations et de communiquer auprès des habitants du territoire.









Tonnage récupéré par commune		Tonnages 2018	Tonnages 2019	Nombre de bornes en 2019
	Arbonne-La-Forêt	3.75	4.3	1
	Avon	27.5	29.31	6
	Barbizon	2.01	1.95	1
	Bois-le-Roi	8.76	7.47	2
	Cély-en-Bière	4.4	3.5	1
	Chailly-en-Bière	-	11.8	2
	Champagne-sur-Seine	15.18	16.59	4
	Chartrettes	13.96	10.76	4
	Fleury-en-Bière	2.95	2.55	1
	Fontainebleau	1.95	1.65	1
	Héricy	11.85	8.2	2
	Le Vaudoué	6.33	5.38	2
	Montigny-sur-Loing	12.3	11	4
	Moret-Loing-et-Orvanne	22.83	18.96	7
	Saint-Germain-sur-École	1.95	1.75	1
	Saint-Martin-en-Bière	2.05	1.5	1
	Saint Mammès	7.72	5.82	2
	Saint-Sauveur-sur-École	3.25	4.3	1
	Samois-sur-Seine	3.6	4.05	1
	Samoreau	24.55	20.7	4
	Thomery	5.59	8	4
	Tousson	-	2.3	1
	Vernou-La-Celle	5.26	5.32	2
	Villemer	1.8	1.85	1
	Vulaines-sur-Seine	4.6	5.7	1
	TOTAL	139.32	194.71	57

Tonnages des textiles récupérés sur le territoire du SMICTOM

Détourner des ordures ménagères vers le recyclage via la collecte des papiers d'écriture

En 2010, compte tenue de la demande grandissante concernant la reprise des papiers dits «d'écriture», «de bureau» ou «d'impression», le SMICTOM a mis en place une collecte destinée aux administrations, aux établissements publics et aux différentes écoles, collèges et lycées du territoire.

En effet, il est à noter que ces papiers d'une autre catégorie que les journaux magazines ne doivent pas se retrouver dans les bacs jaunes car ils n'ont pas les mêmes caractéristiques de recyclage.

Les deux catégories concernées par cette collecte sont :

Papiers colorés : assimilés Sorte 2.06 (archives couleurs). Il s'agit des papiers triés provenant de la corbeille de bureau (correspondance à base de papiers d'impression et écriture, de couleur blanc ou pastel, imprimés ou non).

Papiers blancs : assimilé Sorte 3.05 (archives blanches sans bois). Il s'agit des papiers d'écriture blancs triés sans bois, en provenance d'archives de bureau, exempts de livres de caisses, de papier carbone et d'adhésifs insolubles dans l'eau.

La mise en place de cette reprise des papiers permet de réduire le gisement aujourd'hui présent dans les ordures ménagères, donc incinéré. Ces papiers peuvent ainsi être recyclés.

Alors que l'année 2018 avait été marquée par une stagnation des tonnages de papiers collectés, l'année 2019 se distingue par un retour à la hausse. Les tonnages ont en effet évolué de 21 938 kg en 2018 à 22 392 kg en 2019. Même si certaines structures sont peu mobilisées et remplissent moins d'un bac par an, le dynamisme de cette démarche est maintenu par les nouvelles conventions qui sont constamment signées ou renouvelées.

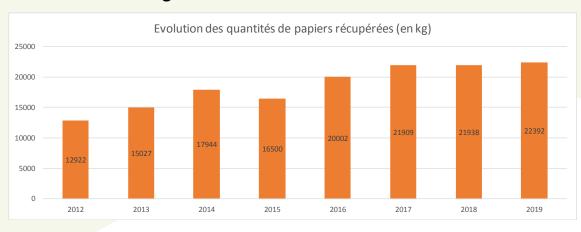
Ce renouvellement, effectué tous les quatre ans, permet de s'assurer que les établissements ne rencontrent pas de difficultés et de programmer une nouvelle formation si besoin.







Évolution des tonnages de 2012 à 2019





La recyclerie de Vernou-La Celle sur Seine

Une recyclerie est un magasin qui vend toutes sortes d'objets d'occasion à des prix très attractifs. Ces objets ont la particularité d'avoir été sauvés de la destruction, ils ont droit à une seconde chance. Ils proviennent de dons et du service d'enlèvement des encombrants «Allo déchets» géré par l'entreprise d'insertion AIP.Ré.Fon. «Allo déchets» est un service de collecte des encombrants des particuliers sur rendez-vous. Financé en majorité par le SMICTOM, une petite partie du coût de ce service reste à la charge du particulier. Avant destinée entièrement à la déchèterie, une partie de ces objets est maintenant valorisée. Ils sont nettoyés, restaurés puis revendus.



Vaisselle, 2€/Kg







Bijoux...

5 TABLEAU DE BORD DE SYNTHÈSE DES INDICATEURS

Cette partie synthétise les indicateurs clés du service de collecte des déchets délivré par le SMICTOM.

Caractéristiques du syndicat de collecte

Nom: SMICTOM de la Région de Fontainebleau

Compétence : Collecte
Nombre de communes : 35
Taux d'habitat vertical : 34 %

Population desservie: 104 428 (source INSEE 2016)



Indicateurs techniques sur les opérations de collecte (hors communes collectées par le SMETOM)

Mode de gestion du service de collecte	Prestation de services	
Fréquence des collectes par semaine	0.5 à 6	

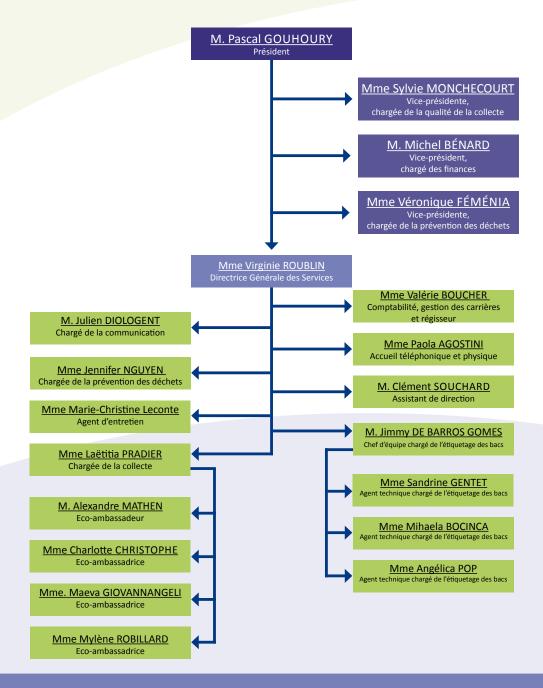
		Evolution par rapport à 2018	
Tonnage total de déchets collectés en 2019 par le SMICTOM	39 712 T	- 1.8%	
Part des déchets collectés dirigés vers une filière de valorisation	99 %		
Ratio par habitant des déchets ménagers collectés	401 kg/hab	- 1.6%	
Ratio par habitant des ordures ménagères résiduelles collectées	273 kg/hab	- 0.7 %	
Ratio par habitant des déchets verts collectés	47 kg/hab	- 6 %	
Ratio par habitant des emballages et journaux magazines collectés	44 kg/hab	=	
Ratio par habitant du verre collectés	33 kg/hab - 2.9 %		
Taux de refus du centre de tri	16.33 %	- 1.3 pts	
Nombres d'habitants par déchèterie	de 17 499 à 31 249 habitants		
Ratio par habitant des déchets apportés en déchèterie	152 kg/hab		
Mode principal de traitement des déchets ménagers	Valorisation énergétique, recyclage, compostage		

Indicateurs financiers

	Montant total	En €/hab
Contributions des collectivités adhérentes	11 700 684.73 €	112 €

6 L'EMPLOI

L'organigramme du SMICTOM de la Région de Fontainebleau



L'emploi d'insertion

Dans une politique de développement durable, le SMICTOM souhaite favoriser l'emploi des personnes qui ont peu, voire aucune expérience professionnelle, ou qui rencontrent des difficultés d'insertion. C'est pourquoi l'action d'insertion fait partie des conditions d'exécution du marché de maintenance des bacs et de Allo déchets.

Le prestataire du marché : L'AIPRéFon (Association d'Insertion Professionnelle de la Région de Fontainebleau) est une structure d'insertion et de formation professionnelle ayant pour objectif de permettre un retour à l'emploi de personnes en difficultés grâce aux métiers liés à l'environnement.

7 LA COMMUNICATION

Les éco-ambassadeurs

La communication est essentielle pour que chacun prenne conscience des enjeux de la gestion durable des déchets, à savoir trier et réduire sa production de déchets. Les 4 éco-ambassadeurs du SMICTOM se chargent au quotidien de transmettre ce message auprès de la population du syndicat en effectuant diverses missions.

Contrôle de la qualité de la collecte

Le contrôle de la qualité de la collecte sélective s'effectue par :

Les « suivis de collecte » et « suivis de benne » :

Ces suivis consistent à vérifier, en précédant ou en suivant le passage de la benne de collecte, l'application des consignes de tri et d'informer les habitants des erreurs à éviter.

Les « refus de collecte » :

Ce sont des actions menées en porte à porte permettant, après le retour du rapport fourni par le collecteur, d'expliquer les raisons des refus de collecte et de répondre à toutes les questions des habitants sur les consignes de tri.







En plus de dresser un bilan de la qualité de tri, ces actions permettent une information personnalisée auprès des habitants.

Les animations scolaires

Toute au long de l'année, les éco-ambassadeurs formés pour l'animation en milieu scolaire interviennent dans les écoles, collèges ou centres de loisirs des communes du SMICTOM. L'objectif étant d'inculquer aux plus jeunes l'esprit du tri, de la réduction des déchets à la source et le respect de l'environnement par l'intermédiaire de jeux ou de supports pédagogiques ludiques conçus par les éco-ambassadeurs.

En 2019, 144 animations de sensibilisation ont été effectuées auprès des écoles et structures éducatives. Le nombre d'animations par rapport à 2018 a augmenté de 20%. Ces animations sont orientées vers la sensibilisation au tri, au recyclage et à la prévention des déchets (compostage, réutilisation, éco-consommation, lutte contre les dépôts sauvages...).



La majorité d'entre-elles sont réalisées dans les écoles primaires. Ce sont au total 3 301 enfants qui ont assisté aux différentes animations.

Répartition des animations scolaires par commune

	Nombre d'animations
Achères-la-Forêt	0
Arbonne-la-Forêt	0
Avon	21
Barbizon	0
Bois-le-Roi	4
Boissy-aux-Cailles	0
Bourron-Marlotte	0
Cély-en-Bière	0
Chailly-en-Bière	0
Champagne-sur-Seine	18
Chartrettes	4
Fleury-en-Bière	0
Fontaine-le-Port	0
Fontainebleau	12
Héricy	4
La Chapelle-la-Reine	0
Le Vaudoué	0
Montigny-sur-Loing	0
Moret-Loing-et-Orvanne	35
Écuelles	26
Épisy	0
Montarlot	1
Moret-sur-Loing	8
Veneux-Les Sablons	0

	Nombre
	d'animations
Noisy-sur-École	0
Perthes-en-Gâtinais	3
Recloses	0
Saint Germain-sur-École	0
Saint Mammès	0
Saint-Martin-en-Bière	0
Saint-Sauveur-sur-École	0
Samois-sur-Seine	4
Samoreau	8
Thomery	10
Tousson	3
Ury	0
Vernou-La Celle-sur-Seine	5
Villecerf	0
Villemer	0
Vulaines-sur-Seine	13
TOTAL	144



Participation aux manifestations locales

Les agents du SMICTOM animent des stands d'information lors des manifestations locales. Ainsi, en 2019, le SMICTOM était présent sur les évènements suivants :

- Le Festival Terre Avenir à Veneux-Les Sablons
- Journées Forêt Belle sur l'ensemble du territoire du SMICTOM
- Les Naturiales à Fontainebleau, stand compostage
- La Fête de Printemps à Moret-sur-Loing, stand compostage
- Festival Ecologissons à Thomery, stand tri et atelier produits ménager
- La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD)
- Troc aux Plantes, à Veneux-Les Sablons, stand compostage (deux fois)
- Repair Café avec la CC Moret Seine et Loing à Champagne (deux fois)
- Festival de l'alimentation durable « Cuisinez sain, cuisinez malin » à Avon, stand de sensibilisation au gaspillage alimentaire
- Troc aux Plantes, à Fontaine-le-Port, stand compostage
- Les portes ouvertes du SMITOM-LOMBRIC à Vaux-Le-Pénil
- Forum des Métiers au collège Christine de Pisan de Perthes-en-Gâtinais, stand sur les métiers de l'environnement
- Festival Hippopop' à l'hippodrome de la Solle en forêt de Fontainebleau, stand de sensibilisation aux dépôts sauvages de déchets en forêt
- Le Festival de l'enfance et de la jeunesse à Avon, atelier récup'
- Opération Automne au Jardin à Vernou-la Celle-sur-Seine, stand compostage
- La Ronde à Vélo, stand de sensibilisation aux dépôts sauvages
- Salon des Séniors durant la Semaine Bleue à Avon, atelier produits ménagers écologiques
- Les Marchés de Noël de Samoreau, Chailly-en-Bière, Champagne-sur-Seine et Samois-sur-Seine, atelier récup'

Ces stands ou ateliers ont pour but d'informer et de renseigner les habitants sur la gestion des déchets et les gestes éco citoyens.



Les autres outils de communication

Parallèlement aux actions réalisées par les éco-ambassadeurs, le SMICTOM développe des outils pour favoriser la communication et faciliter la remontée d'informations de la part des usagers. Quelques exemples :

Un site internet dynamique

Un site régulièrement mis à jour avec toutes les informations nécessaires à la gestion durable des déchets : actualités, le tri, le recyclage, la prévention des déchets, le compostage et des documents à télécharger. Les habitants ont la possibilité de poser des questions directement sur notre site internet, ce qui a permis de répondre à 439 questions ou demandes de renseignements en 2019, contre 264 en 2018, soit une hausse des demandes de +66%.



	2018	2019
Nombre de visiteurs	23 319	26 146
Nombre de pages vues	50 782	70 929









Le SMICTOM sur Facebook

Les réseaux sociaux font partie intégrante de la vie de tous les jours des habitants. C'est tout naturellement que le SMICTOM y a trouvé sa place...

En 2019, la page du SMICTOM comptait 1602 abonnés.

La lettre « SMICTOM & vous, 100% tri, zéro déchet »

Il s'agit d'une lettre d'information pratique qui traite de thèmes particuliers en lien avec l'actualité afin d'informer les habitants sur tous les sujets liés à la gestion des déchets (services proposés par le SMICTOM, le tri, la prévention des déchets, le compostage etc.)









Sachet de graines : les capucines, plantes mellifères

Permet de renforcer la biodiversité des jardins, il est un complément à la pratique du compostage.



SMICTOM SMICTOM SMICTOM SMICTOM SMICTOM SMICTOM As to solve the same and the

Cendrier de poche

Cet outil permet de communiquer auprès du public fumeur sur la problématique des mégots de cigarette jetés dans la nature.

Gobelets réutilisables

Prêtés lors de manifestations, ces gobelets sensibilisent les organisateurs et le grand public à la prévention des déchets.





Sac de pré-tri

Cet outil permet d'accompagner au mieux les habitants en collectif lors d'une sensibilisation ou du changement de mode de collecte vers les conteneurs enterrés ou semi-enterrés.

Guide du tri

Distribution du guide du tri, plus clair et plus complet.







Guide gardien

Ce guide est destiné aux gardiens d'immeubles afin de répondre à toutes leurs questions et de les orienter au mieux dans leur gestion quotidienne des déchets.

Affiches de tri

Affiches de tri grand format pour l'habitat collectif (consignes).







Les calendriers de collecte

Distribués à chaque habitant du SMICTOM, les calendriers rappellent les jours de collecte des différents types de déchets ainsi que les consignes de tri à respecter et les informations utiles



Les panneaux de benne

Une série de 12 panneaux de benne a été créée spécialement pour répondre aux spécificités du territoire du SMICTOM de la Région de Fontainebleau.

























Une série de films sur le compostage

Cette série est principalement axée sur le compostage et l'entretien du jardin facile. Ces films sont très vivants et très ludiques. Ils sont visibles en permanence sur le site internet à la page «compostage» et sont diffusés sur des stands, lors des conférences ou lors des animations scolaires.

Après « l'Introduction», on y voit comment «Démarrer le compostage» puis « Que mettre dans le composteur». Ensuite, on voit «Comment conduire son composteur» puis «Les différentes phases du compost» et comment s'en servir. Et enfin «l'entretien du jardin facile».















Toutes ces actions contribuent à maintenir la qualité des déchets triés et à sensibiliser à la prévention des déchets.

LA COLLECTE



SMICTOM de la Région de Fontainebleau

BP 04

VENEUX-LES SABLONS
77250 MORET-LOING-ET-ORVANNE

Tél: 01 60 70 88 99 Fax: 01 60 70 88 98

communication@smictom-fontainebleau.fr

Une question? Numéro vert 0 800 133 895

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

smictom-fontainebleau.fr

@smictomfontainebleau

LE TRAITEMENT

SMITOM-LOMBRIC
ZAC du Tertre de Chérisy CD 408
77000 VAUX LE PENIL

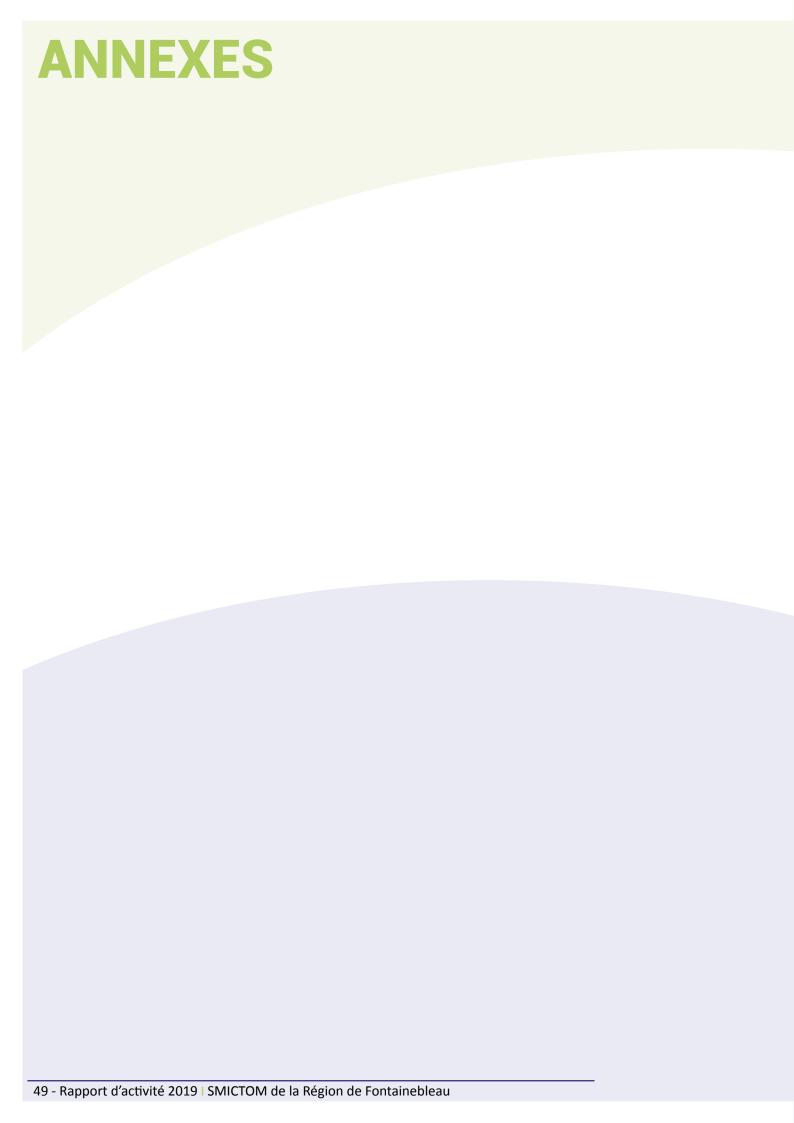
SIREDOM

Syndicat Intercommunal pour le Recyclage et l'Energie par les Déchets et Ordures Ménagères
Bureaux : Z.I. DU BOIS CHALAND
63 RUE DU BOIS CHALAND CE 2946 LISSES
91029 EVRY

BEGEVAL
Route de Bouzonville-en-Beauce
PITHIVIERS 45300

Rapport établi par les services du SMICTOM Présenté au comité syndical du 4 novembre 2020

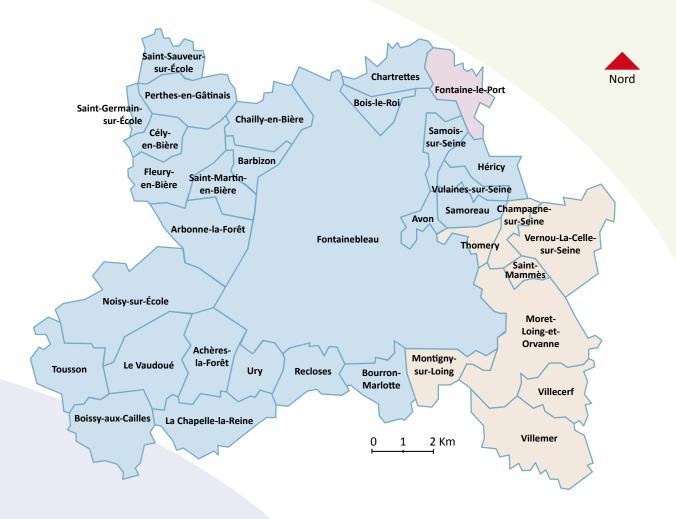
Merci d'imprimer ce rapport, si possible, sur papier recyclé



Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau

Communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux

Communauté de communes Moret Seine et Loing



- Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau
- Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux
- Communauté de Communes
 Moret Seine et Loing

NB: La population utilisée pour le calcul des ratios provient du recensement 2016

Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau

Population: 70 211

Commune	Habitants
Achères-la-Forêt	1 159
Arbonne-la-Forêt	1 034
Avon	14 303
Barbizon	1 194
Bois-le-Roi	5 943
Boissy-aux-Cailles	301
Bourron-Marlotte	2 864
Cély-en-Bière	1 179
Chailly-en-Bière	2 062
Chartrettes	2 623
Fleury-en-Bière	676
Fontainebleau	15 417
Héricy	2 709
La Chapelle-la-Reine	2 487
Le Vaudoué	764
Noisy-sur-École	1 910
Perthes-en-Gâtinais	2 029
Recloses	687
Saint-Germain-sur-École	363
Saint-Martin-en-Bière	782
Saint-Sauveur-sur-École	1 140
Samois-sur-Seine	2 146
Samoreau	2 390





Tousson

Ury Vulaines-sur-Seine 399

870

2 780

Tonnages collectés en 2019

	Ordures ménagères en tonnes	Déchets verts en tonnes	Emballages en tonnes	Verre en tonnes	Encombrants en tonnes
Achères-la-Forêt	-	-	-	-	-
Arbonne-la-Forêt	301	157	32	33	-
Avon	3 178	197	<i>570</i>	327	-
Barbizon	562	220	45	70	-
Bois-le-Roi	1 571	398	279	234	-
Boissy-aux-Cailles Le Vaudoué Tousson	277	-	76	56	25
Bourron-Marlotte	746	134	151	132	-
Cély-en-Bière	305	177	46	38	-
Chailly-en-Bière	595	296	<i>75</i>	65	-
Chartrettes	731	181	128	100	-
Fleury-en-Bière	164	121	21	19	-
Fontainebleau	4 773	146	760	533	200
Héricy	617	123	126	98	-
La Chapelle-la-Reine		-	-	-	-
Noisy-sur-École	405	-	104	72	25
Perthes-en-Gâtinais	474	226	61	66	-
Recloses	-	-	-	-	-
Saint-Germain-sur-École	85	60	13	10	-
Saint-Martin-en-Bière	193	141	27	27	-
Saint-Sauveur-sur-École	283	190	33	17	-
Samois-sur-Seine	645	120	101	102	-
Samoreau	590	107	120	90	-
Ury	-	-	-	-	-
Vulaines-sur-Seine	655	111	136	93	-
Total	17 151	3 106	2 904	2 183	250

Performances de collecte : ratio par kg/hab en 2019

	Ordures ménagères en kg/hab	Déchets verts en kg/hab	Emballages en kg/hab	Verre en kg/hab	Encombrants en kg/hab
Achères-la-Forêt	-	_	-	-	-
Arbonne-la-Forêt	291	152	31	31	-
Avon	222	14	40	23	-
Barbizon	471	184	38	59	-
Bois-le-Roi	264	67	47	39	-
Boissy-aux-Cailles	189	-	52	38	17
Bourron-Marlotte	260	47	53	46	-
Cély-en-Bière	<i>259</i>	150	39	33	-
Chailly-en-Bière	289	144	36	31	-
Chartrettes	<i>279</i>	69	49	38	-
Fleury-en-Bière	243	179	31	28	-
Fontainebleau	310	9	49	35	13
Héricy	228	45	47	36	-
La Chapelle-la-Reine	-	-	-	-	-
Le Vaudoué	189	-	52	38	17
Noisy-sur-École	212	-	55	38	13
Perthes-en-Gâtinais	234	111	30	33	-
Recloses	-	-	-	-	-
Saint-Germain-sur-École	234	165	36	29	-
Saint-Martin-en-Bière	247	180	35	35	_
Saint-Sauveur-sur-École	248	167	29	15	-
Samois-sur-Seine	301	56	47	48	-
Samoreau	247	45	50	38	-
Tousson	189	-	52	38	17
Ury	-	-	-	-	-
Vulaines-sur-Seine	236	40	49	34	-

Acquisition de composteurs individuels en 2019

	Composteurs individuels acquis en 2018	Composteurs individuels acquis en 2019	Evolution des acquisitions
Achères-la-Forêt	-	-	-
Arbonne-la-Forêt	5	2	>
Avon	58	50	>
Barbizon	6	22	>
Bois-le-Roi	73	85	7
Boissy-aux-Cailles	1	4	7
Bourron-Marlotte	22	21	×
Cély-en-Bière	6	13	7
Chailly-en-Bière	15	15	=
Chartrettes	14	30	>
Fleury-en-Bière	0	8	7
Fontainebleau	53	83	>
Héricy	17	18	7
La Chapelle-la-Reine	-	-	-
Le Vaudoué	8	5	>
Noisy-sur-École	19	13	>
Perthes-en-Gâtinais	12	26	>
Recloses	-	-	-
Saint-Germain-sur-École	4	3	>
Saint-Martin-en-Bière	7	14	7
Saint-Sauveur-sur-École	2	17	7
Samois-sur-Seine	15	25	7
Samoreau	16	34	X
Tousson	0	1	7
Ury	-	-	-
Vulaines-sur-Seine	25	30	>
Total	421	519	7

Communauté de Communes Moret Seine et Loing

8 communes sur le territoire de compétence du SMICTOM.

Population: 33 210

Champagne-sur-Seine
Montigny-sur-Loing
Moret-Loing-et-Orvanne
Saint-Mammès
Thomery
Vernou-la-Celle
Villecerf
Villemer
6 339 habitants
2 807 habitants
12 794 habitants
3 447 habitants
2 728 habitants
739 habitants
755 habitants



Tonnages collectés en 2019

	Ordures ménagères en tonnes	Déchets verts en tonnes	Emballages en tonnes	Verre en tonnes	Encombrants en tonnes
Champagne-sur-Seine	1574	162	212	142	-
Montigny-sur-Loing	<i>785</i>	133	129	105	-
Moret-Loing-et-Orvanne	3201	589	567	421	-
Saint-Mammès	798	155	138	109	_
Thomery	<i>879</i>	252	155	133	-
Vernou- la Celle-sur-Seine	734	132	109	97	-
Villecerf	180	28	32	29	-
Villemer	180	28	32	29	-
Total	8331	1479	1374	1065	-

Performances de collecte : ratio par kg/hab en 2019

	Ordures ménagères en kg/hab	Déchets verts en kg/hab	Emballages en kg/hab	Verre en kg/hab	Encombrants en kg/hab
Champagne-sur-Seine	248	26	33	22	-
Montigny-sur-Loing	280	47	46	37	-
Moret-Loing-et-Orvanne	250	46	44	33	-
Saint-Mammès	232	45	40	32	-
Thomery	244	70	43	37	-
Vernou-la Celle-sur-Seine	269	48	40	36	-
Villecerf	244	38	43	39	-
Villemer	238	37	42	38	-

Acquisition de composteurs individuels en 2019

	Composteurs individuels acquis en 2018	Composteurs individuels acquis en 2019	Evolution des acquisitions
Champagne-sur-Seine	17	26	7
Montigny-sur-Loing	18	28	
Moret-Loing-et-Orvanne	20	99	7
Saint-Mammès	12	22	7
Thomery	30	43	7
Vernou-la Celle-sur-Seine	9	17	*
Villecerf	4	12	7
Villemer	4	3	X
Total	114	250	7

Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux

1 commune sur le territoire de compétence du SMICTOM.

Population totale: 37 911

Fontaine-le-Port : 1007



Tonnages collectés en 2019

	Ordures ménagères en tonnes	Déchets verts en tonnes	Emballages en tonnes	Verre en tonnes	Encombrants en tonnes
Fontaine-le-Port	240	31	41	41	-

Performances de collecte : ratio par kg/hab en 2019

	Ordures ménagères en kg/hab	Déchets verts en kg/hab	Emballages en kg/hab	Verre en kg/hab	Encombrants en kg/hab
Fontaine-le-Port	238	31	40	41	-

Acquisition de composteurs individuels en 2019

	Composteurs individuels acquis en 2018	Composteurs individuels acquis en 2019	Evolution des acquisitions
Fontaine-le-Port	12	9	>

Crédits iconographiques et photographiques

Visuels et photographies du SMICTOM de la Région de Fontainebleau à l'exception de : photographies Eco-emballages.

Visuels:

Radiator by Michael Thompson from the Noun Project
Lamp by Pavitra from the Noun Project
Recycle by anbileru adaleru from the Noun Project
Open box by Vectors Market from the Noun Project
Toilet Paper by Fabián Sanabria from the Noun Project
Coat by Dinosoft Labs from the Noun Project
Iron by Ralf Schmitzer from the Noun Project
Dump site by Gan Khoon Lay from the Noun Project
Broken Monitor by David Swanson from the Noun Project
Renovating by Mooms from the Noun Project
Garbage Truck by Jonathan Li from the Noun Project
Excavator by Peter van Driel from the Noun Project
Art Shape by AlfredoCreates.com/icons & Flaticondesign.com from the Noun Project
Containder truck by Peter van Driel from the Noun Project
Factory by iconsphere from the Noun Project



SMICTOM DE LA RÉGION DE FONTAINEBLEAU

56 route de Bourgogne BP 04 - VENEUX-LES SABLONS 77250 MORET-LOING-ET-ORVANNE

Tél: 01 60 70 88 99 Fax: 01 60 70 88 98

communication@smictom-fontainebleau.fr

smictom-fontainebleau.fr

§ @smictomfontainebleau

